



Le Président

**DES PROPRIETAIRES ET COPROPRIETAIRES
DU PAYS DE SAINT-LOUIS
ANTENNE A ALTKIRCH ET A SIERENTZ
12 RUE DES VIGNES
68730 RANSPACH-LE-BAS**

**Monsieur le Conseiller
Guillaume VOISARD
Ministère du Logement
244 Bd Saint Germain
75007 PARIS**

Saint-Louis le 28 août 2023,

Internet : www.cercleproprietaires.com
E-Mail : cercledesproprietaires@wanadoo.fr

Monsieur VOISARD,

Le CERCLE vous félicite de votre nomination et vous remercie de votre écoute.

Dans le cadre de notre premier colloque à l'Assemblée Nationale avec le CERCLE NATIONAL DES PROPRIETAIRES DE FRANCE, nous nous sommes fixés comme objectif la création d'une commission regroupant les parlementaires de divers groupes politiques soucieux de l'amélioration de la qualité du logement du locataire et du propriétaire bailleur.

Réflexion que chaque élu du peuple et Ministère devra se poser et ceci dans le cadre d'un échange national.

Quel devenir pour l'immobilier suite aux mesures prises pour ne plus autoriser la location en F et G. ?

Les locataires souhaitent t'ils que la loi énergétique sur le F et G s'applique à tous.

La hausse du prix des matières de chauffage a explosé (également bois de forêt)

Les locataires en E se plaignent de l'augmentation des charges locatives, dû à l'explosion des prix et non au manque d'isolation.

Depuis le rappel des charges du 2ème trimestre par le syndic certains locataires ont eu des rappels d'un montant étant de 500 € à 1500 € suivant la superficie du logement.

Le CERCLE a constaté que les locataires ne peuvent subvenir à cette demande du syndic bien que le propriétaire propose un paiement échelonné.

Passoire ou non, le problème de l'isolation n'est pas le motif premier.

Ceux qui habitent les « passoires » comme l'aime le dire le gouvernement sont ceux qui présentent les difficultés de paiement du loyer et surtout avec du retard.

Nombreux seront les locataires qui ne souhaitent pas une rénovation énergétique car ils savent les difficultés qu'ils vont rencontrer pour trouver un nouveau logement adapté à leur situation financière.

Notre objectif, en collaboration avec Monsieur le Ministre, Monsieur le conseiller et les élus est de trouver une issue plus flexible à la rénovation énergétique. Oublions les directives de Bruxelles illogiques et irréfléchis.

Tous les bâtiments ne peuvent s'équiper d'une pompe à chaleur qui coûtera beaucoup d'électricité et des travaux considérables.

Qu'allons-nous faire de tous ces immeubles qui possèdent à ce jour un chauffage au gaz individuel ?

Ceci n'est qu'un petit exposé sur les difficultés de nos locataires, nous présenteront par la suite les aléas des propriétaires bailleurs.

Le CERCLE espère que vous serez à l'écoute pour améliorer la situation locative mais aussi le souci de maintenir l'immobilier dans son juste milieu.

Si nous détruisons la location privée, le gouvernement n'arrivera pas à compenser avec l'habitat locatif public.

Pour avancer dans ce dossier épineux le CERCLE propose en collaboration avec Monsieur le député un deuxième et troisième colloque de réflexion à l'AN entre toutes les parties de bonne volonté car cette précarité locative touchera la France entière.

En accord avec le Président Marc MAURER du Cercle National des propriétaires de France, le Cercle vous **propose** deux dates :

Colloque n° 2 locatif et aide au locataire AN	Le jeudi 02.11.23	Sous la présidence de Mr le député François GERNIGON de la Maine et Loire 1 ^{ère} Cir.
Assemblée Générale à SAINT-LOUIS	Le jeudi 16.11.23 à 18h30	au Foyer à Bourgfelden
Colloque n° 3 rénovation énergétique AN		
Avantage et inconvénient	En prévision	

Très cordialement

Président Marc MAURER
8 rue de la Pyramide
68128 VILLAGE NEUF
E-Mail : proprietairesdefrance@orange.fr

Vice-président du Cercle National des Propriétaires de France
Président du Cercle des Propriétaires du H-R

Gilbert SPERY

Copie à divers groupes politiques